



**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 22 septembre 2022**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-267310076-20220922-29_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le jeudi 22 septembre à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 14 septembre 2022 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la communauté de communes Cœur de Savoie, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 17

Etaient présents :

Éric BARBIER, Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Jean-Pierre GUILLAUD, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN, Colette VIOLENT.

Etaient absents/excusés :

Christiane BRUNET, Claude CHARPIN, Alain DARME, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Martine POMA, Jacqueline SCHENKL, Bernard TURPIN, Elodie VANACKERE

Avaient donné pouvoir :

Christiane BRUNET donne pouvoir à Eve BUEVOZ
Claude CHARPIN donne pouvoir à Christiane FAVRE
Elodie VANACKERE donne pouvoir à Nathalie REBATEL

Assistaient :

Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Florian PEPELLIN, Nadia FAVRE.

29-2022 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La modification du tableau des emplois est motivée par la réorganisation de l'encadrement du service d'aides à domicile.

En effet, la responsable du SAAD du CIAS Cœur de Savoie demande une disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1er octobre 2022.

Il est proposé de la remplacer en interne à temps plein sur ce poste stratégique par une personne actuellement aide à domicile du secteur de Valgelon La Rochette. Celle-ci est titulaire d'un diplôme d'assistante sociale et elle a une grande expérience de l'aide à domicile comme de l'encadrement de stagiaires ou de nouvelles collègues. Elle sera positionnée sur le secteur de Valgelon La Rochette.

Par ailleurs, compte-tenu de la charge de travail sur ce poste, il est prévu de créer un poste de responsable adjointe du SAAD à 13 heures hebdomadaires. La personne retenue, actuellement agent du portage de repas, occupera cette fonction en complément d'une partie de ses heures du portage de repas qui seront confiées à l'autre livreur, en capacité d'effectuer ces heures dans le cadre de son contrat actuel. Son temps de travail actuellement de 25 heures hebdomadaires serait ainsi porté à 34 heures. C'est également une ancienne aide à domicile qui maîtrise les missions des aides à domicile ainsi que l'organisation du service. Elle serait positionnée sur le secteur de Chamoux-sur-Gelon.

Avec cette nouvelle organisation, le service compte renforcer et développer les missions du responsable de secteur pour notamment :

- mieux définir et évaluer les besoins des personnes ;
- élaborer le plan d'aide personnalisé de l'utilisateur et organiser la prestation à domicile ;
- veiller à sa mise en œuvre et résoudre les difficultés rencontrées ;
- coordonner l'intervention des professionnels auprès des usagers et les superviser ;
- procéder au recrutement, à la formation et à l'évaluation des intervenants ;
- assurer la qualité et la continuité du service et le respect des règles professionnelles et déontologiques du secteur ;
- prévenir les risques et contrôler le respect des normes de sécurité lors des interventions des personnel ;
- assurer la mise en place du portage de repas avec une visite du bénéficiaire systématique si celui-ci n'est pas déjà connu du service d'aide à domicile.

Il convient donc de modifier comme suit le tableau des emplois du CIAS :

- SUPPRESSION d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe à temps complet
- CREATION d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps complet
- SUPPRESSION d'un poste d'agent social principal 2ème classe à 25 h
- CREATION d'un poste d'agent social principal 2ème classe à 34 h

Le comité technique a rendu un avis favorable sur cette proposition lors de sa séance du 15 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus ;
- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois avec les modifications ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,

Béatrice Sантаis

